



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS –
 COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE –
 SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVES DU ROUSSILLON**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) – BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG
 M.PIMENTEL (Fourques) J.L.PUJOL
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à J.M.LAVAIL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

le

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-46-16_SyndAOC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

Communauté de Communes des Aspres

Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

ATTRIBUTION DE SUBVENTION – SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE DU ROUSSILLON: CE DOSSIER
S'INSCRIT DANS LA COMPETENCE : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Président **RAPPELLE** le courrier présenté par le Syndicat AOC Huile d'Olive du Roussillon dans le cadre de sa campagne « plantation d'oliviers - palissage », sollicitant une aide de la Communauté de Communes, complémentaire à celle du Conseil Général,

ET les délibérations N°70/2010, 14/2012, 07/2013, 72/2014 et 94/2015 par lesquelles le Conseil Communautaire avait attribué pour les années 2011 à 2015 une subvention au Syndicat AOC Huile d'olive du Roussillon d'un montant de 500 € par hectare replanté,

ET PROPOSE de reconduire cette attribution au 1^{er} Janvier 2016, précisant que le montant sollicité est fixé à 300€/hectare replanté, limité à 3 hectares par producteurs, et que les versements seront effectués au SYNDICAT sur présentation des dossiers retenus auprès des services du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ;

DEMANDE au Conseil de bien vouloir délibérer

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

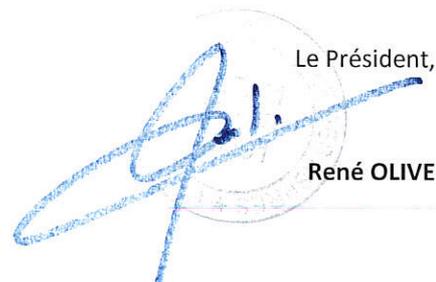
DECIDE D'Attribuer au 1^{er} janvier 2016 une subvention au Syndicat AOC Huile d'olive du Roussillon d'un montant de 300 € par hectare replanté au titre de l'aide à la plantation d'oliviers dans la limite de 3 hectares par producteurs.

AUTORISE le Président à signer le contrat d'opération sur la base du contrat type avec ce Syndicat.

PRECISE qu'une ligne budgétaire est inscrite sur le budget primitif 2016 au 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,



René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-46-16_SyndAOC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016